



Publication électronique
Extrait Relevé de décisions Conseil d'Administration
25 Février 2009

Approbation du PV du 28/11/2008

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité moins 1 abstention le procès verbal du CA du 28/11/2008.

Approbation du relevé de décisions vote électronique du CA du 16/01/2009

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le relevé de décision vote électronique du CA du 16/01/2009

ADMINISTRATION

Département Vie Fédérale

Ordre du jour et convocations de l'AG

Date 21 Mars 2009

- 1- Adoption du procès verbal de l'assemblée générale du 15 mars 2008
- 2- Rapport moral du Président et du Bureau exécutif
- 3- Rapport financier 2008
 - _ rapports du Commissaire aux Comptes
 - _ approbation des comptes de l'exercice clos
 - _ proposition d'affectation du résultat et de rectification des différentes réserves
- 4- Budget prévisionnel 2009
- 5- Intervention sur la formation, l'arbitrage et le médical
- 6- Point sur les Jeux Olympiques et projection du film « les 3 médaillés de Pékin 2008
- 7- Remise des médailles d'or
- 8- Election du Conseil d'administration
- 9- Proclamation des résultats de l'élection au Conseil d'administration
- 10- Modifications des statuts, du règlement intérieur (du règlement disciplinaire et dopage) et du règlement financier
- 11- Prise de participation de la FFVoile dans l'agence de voyage « Sport Voyages International Fédération » (SVIF)
- 12- Accord sur la suppression des ligues régionales Alpes Provence et Côte d'Azur
- 13- Accord sur la création de la ligue régionale Provence Alpes Côte d'Azur (112)
- 14- Synthèse de la surveillance médicale des sportifs de Haut Niveau par le médecin coordonnateur
- 15- Fixation du prix de la cotisation versée par les membres affiliés à la FFVoile pour 2010
- 16- Questions écrites
- 17- Projection du film de l'année de la Voile 2008, projeté lors de la soirée des champions
- 18- Proclamation des résultats du vote du Conseil d'Administration sur l'élection du Président et du Bureau Exécutif
- 19- Discours du Président de la FFVoile.

Le CA adopte à l'unanimité l'ordre du jour de l'AG du 21 Mars 2009



Point sur les élections

Le Président fait le point sur les élections qui se sont déroulées dans les Ligues

Elections à la FFVoile

A la date du 4 Février 2009 minuit : Une seule liste (32 membres) a été déposée, elle est menée par JP Champion

Au titre des Etablissements : 1 candidat pour 1 poste : Denis Horeau

Au titre des membres associés (Classes) : 2 candidats pour 1 poste : Mrs Jean François Guillaumin et Patrice Rouanet

Au titre des autres membres associés : 2 postes et 2 candidats (FIN : Philippe Fourrier et FFPP : René Gaudino)

La commission électorale a déclaré conforme les candidatures

Principe de Fusion des ligues Alpes Provence et Côte d'Azur et attribution à la ligue

PACA des actifs des ligues Alpes Provence et Côte d'Azur

Le CA décide à l'unanimité d'autoriser les Ligues Alpes-Provence et Côte d'Azur de Voile à transmettre leur patrimoine à la future ligue PACA de Voile dans le cadre de leur fusion.

Reconnaissance d'une société en tant qu'Etablissement National de la FFVoile

Le Conseil d'Administration reconnaît la société Many Players comme établissement national de la FFVoile sous réserve des conditions suivantes :

Que la modification statutaire de l'article 2.II.b des statuts soit votée par la prochaine AG de la FFVoile le 21 mars 2009

Que le Bureau exécutif reconnaisse la voile virtuelle comme discipline de la voile au sens de l'article 2.II.b des statuts de la FFVoile

Que la société Many Players respecte l'ensemble des formalités prévues par les textes de la FFVoile relative aux établissements nationaux.

Commission Formation

Actualisation des certifications fédérales : modifications et ajouts au règlement des diplômes, des qualifications et des formations de la FFVoile

Le Conseil d'Administration après avoir pris connaissance :

- des souhaits de simplification en matière d'encadrement technique pour le respect et la bonne application des dispositifs de certification,
- de la teneur des articles A 211.2 du Code du sport, notamment en matière d'obligation de qualification de l'encadrement bénévole et A322.64 à A 322.70 du même code portant notamment désignation d'un responsable technique qualifié dit « RTQ », et convaincu de la nécessité de rappeler aux associations locales affiliées

leur marge de manœuvre en tant qu'association,



1 – supprime dans l'article 1-b du règlement des diplômes, des qualifications et des formations de la FFVoile : « *la qualification d'Animateur sportif* » ;

2 – ajoute dans l'article 1-c du même règlement : « *L'Animateur Sportif de Club (ASC), fonction reconnue et attribuée par le club, qui permet l'animation du club, l'accompagnement des déplacements sportifs du club et selon la compétence du titulaire, l'animation de navigations à visée compétitive sur les plans d'eau du club y compris l'organisation de compétitions de grade 5C. La fonction d'ASC peut être attribuée à partir de 18 ans révolus et pour l'accompagnement des déplacements sportifs par voie routière, à partir de 21 ans révolus.* » ;

3- modifie l'article 17 dudit règlement comme suit : remplace « *La qualification d'Animateur Sportif ...* » par « *La fonction d'Animateur Sportif de Club (ASC) ...* » puis ajouter en dernière phrase de l'article : « *En cas d'intervention sur l'eau, une formation à la surveillance, à l'alerte et à l'intervention nautique est requise. La certification du titulaire validant l'Unité de Compétence Capitalisable (UCC) n°1 FFVoile définie dans l'annexe 2 permet au club de dispenser de cette formation.* »

Diplôme d'entraîneur

Le CA mandate (unanimité moins 1 abstention) le bureau exécutif de la FFVoile pour valider l'annexe 10 à venir dudit règlement portant définition du niveau de l'expérience de compétition requise pour l'accès à la formation et référentiel d'Entraîneur FFVoile.

Aides individualisées 2008 délivrées aux Sportifs de Haut Niveau (SHN) :
tableau complémentaire au tableau intermédiaire validé par le CA en juin 2008

Nombre total de sportifs aidés : 24 ; Enveloppe globale 41 000 € ; Aide moyenne 1708 €/sportif

Le CA valide à l'unanimité les aides individualisées délivrées aux athlètes de Haut Niveau

Avis de la FFVoile relatif à l'agrément de l'ENVSN par l'administration des Affaires Maritimes comme centre de formation au brevet de « capitaine 200 »

Le CA, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'agrément de l'ENVSN par l'administration des Affaires Maritimes comme centre de formation au brevet de « Capitaine 200 » sous réserve du maintien des prérogatives de l'ensemble des diplômes et qualifications du Ministère des Sports et Ministère de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et Fédéraux.

PRATIQUES COMPETITIVES

Département Voile Légère

Définition des tranches d'âges pour les Championnats de France de Voile

Minimes

et Espoirs 2009



Le Conseil d'Administration entérine à l'unanimité la définition des tranches d'âges pour les Championnats de France de Voile Minimes et Espoirs à partir de 2009 (publié en annexe 4 des présentes)

Règlement des Championnats de France de Voile « Classiques » Tour

Sur proposition du BE, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité les règlements des Championnats de France de Voile « Classiques » Tour ainsi que les règlements spécifiques de chacun des Championnats de France de Voile « Classiques » Tour sus - cités comprenant leur calendrier 2009. L'ensemble des règlements est publié en annexes 5a à 5g des présentes)

Le Conseil d'Administration donne délégation au BE pour valider la mise à jour annuelle de la partie calendrier des règlements spécifiques

Règlements concernés :

Championnat de France de Voile « Classiques » Tour Hobie Cat 16

Championnat de France de Voile « Classiques » Tour Formule 18

Championnat de France de Voile « Classiques » Tour Star

Championnat de France de Voile « Classiques » Tour Laser

Championnat de France de Voile « Classiques » Tour Longboard

Championnat de France de Voile « Classiques » Tour Funboard

Règlement du Championnat de France de Voile « Raids » Catamaran 2009

Sur proposition du BE le CA adopte à l'unanimité le règlement du Championnat de France de Voile « Raids » Catamaran 2009 (publié en annexe 6 des présentes)

Règlement du Championnat de France de Voile RS:X 2009

Sur proposition du BE, le CA adopte à l'unanimité le règlement du Championnat de France de Voile RS :X 2009 (publié en annexe 7 des présentes)

Echéancier calendrier 2010

Le Conseil d'Administration entérine l'échéancier concernant le Calendrier fédéral 2010 dont l'objectif est l'affichage du calendrier fédéral sur le site FFVoile dès le 1er janvier de l'année concernée et l'édition papier (si maintien) intégrée au numéro de mars 2010 de Voiles et Voiliers disponible dans les kiosques dès mi février.

Département Habitable

Modification des titres de Champions de France de Voile Espoirs Habitables (Glisse et Solitaires/Equipages)

Le Conseil d'Administration entérine à l'unanimité la suppression des titres :

Championne de France de Voile Espoirs habitables Open 570

Championne de France de Voile Espoirs habitables First Class 7.5.

Champion de France de Voile Espoirs habitables Open 570 Masculin/Mixte

Champion de France de Voile Espoirs habitables First Class 7.5

Masculin/Mixte

Le CA décide de créer les titres suivants :

Champion de France de Voile Espoirs habitables Open 570 - Open

Champion de France de Voile Espoirs habitables First Class 7.5 – Open



Epreuves Internationales

Le CA entérine à l'unanimité, la modification des lieux ou de classes présentées, des épreuves internationales suivantes :

Championnat d'Europe Accès du 9 au 13 Septembre 2009 Port Camargue
SNGRPC

Modification des classes présentées.

Championnat du Monde 8 m JI du 26/09 au 02/10/ 2009 IYC Hyères

Modification du lieu

ENSEIGNEMENT ET LOISIR

Département Développement

Evolution des taux d'accident du travail pour la voile, le nautisme

Information sur le fait qu'un certain nombre de clubs de la FFVoile reçoit une notification de l'évolution de leur taux de cotisation d'accident du travail.

Certaines incohérences relevées a conduit la FFVoile à écrire aux clubs pour leur conseiller un recours gracieux contre la CRAM sur la base d'un projet de lettre rédigé par la FFVoile.

Informations sur l'étude Horizon expert concernant le brevet passion voile

Présentation de cette étude pour laquelle la FFVoile n'a pas souhaité s'associer

PRESIDENT ET DTN

Présentation des grandes lignes du projet de convention d'objectifs

Présentation par le président des grandes lignes de la politique fédérale exposées devant le directeur des sports et par le DTN des grandes lignes du projet de Conventions d'objectifs

Règlementation Spéciale Offshore

Règlementation spéciale offshore secourisme

1°) S'agissant des personnels soignants du corps médical français qui peuvent être exemptés de brevet de secourisme de par leur qualification professionnelle : le Conseil d'Administration s'en remet à la Commission Médicale de la FFVoile pour dresser une liste exhaustive des professions de santé pouvant être exemptées de brevet de secourisme.

La commission médicale préconise la liste prévue par la circulaire du 15 novembre 2002 (documents joints en annexe), à savoir les personnes détenteurs d'un diplôme d'Etat dans les disciplines suivantes : médecine, chirurgien-dentiste, pharmacie, vétérinaire, sage-femme, infirmier et infirmière.

2°) S'agissant des personnes qui ont un niveau équivalent, voire supérieur, au référentiel Prévention et Secours Civiques niveau 1 (PSC1) pour exercer leur profession et dont la formation est dispensée par les organismes professionnels eux-mêmes (exemple type Marine Marchande, Armée, grandes entreprises oeuvrant en milieu hostile, etc...) : le CA décide que les formations de



secourisme faites dans un cadre professionnel pourront dispenser du brevet de secourisme requis par les RSO sous réserve que le responsable qualifié de la formation délivre une attestation précisant que la formation dispensée est à minima identique au référentiel du PSC1.

3°) S'agissant des personnes participant à des stages de secourisme et/ou de formation aux premiers secours, voire au-delà, dans des centres spécialisés (qui sont assez nombreux) mais non agréés pour délivrer le PSC1 : le CA décide que les formations dispensées par des centres ou dans des contextes particuliers (médecins ou centres spécialisés dans la médecine à distance, médecins de compétitions spéciales, centres de survie, urgentistes, etc...) pourront dispenser du brevet de secourisme, sous réserve que le responsable qualifié de la formation délivre une attestation précisant que la formation dispensée est à minima identique au référentiel du PSC1 ».

COMMISSION MEDICALE

Validation de la nomination d'Antoine GRAU au sein de la commission

Sur proposition du BE, le CA valide l'intégration du docteur Antoine GRAU au sein de la commission médicale de la FFVoile jusqu'à la fin de la mandature.

Modification du règlement médical (annexe 1 concernant les surclassements)

Sur proposition du BE, le CA adopte à l'unanimité le projet et les modifications de l'annexe 1 du règlement médical. (publication électronique le 26/03/2009)

CCA

Approbation de l'actualisation des RIR en fonction des nouvelles RCV 2009-2012

Le CA adopte la modification des Règles d'Introduction à la Régate (RIR) (publiées en annexe 9 des présentes). Pour ce qui concerne le point 4 «litige», il décide d'entériner la règle suivante : « Tout litige sur l'application des RIR sera traité par la CRA ou CDA s'il existe, de la Ligue du lieu de compétition »

Arbitre Honoraire

Le CA demande à la Commission formation d'intégrer l'Arbitre honoraire dans le règlement des diplômes et des qualifications qui sera soumis au vote d'un prochain CA

Questions diverses

Projet de création de la commission calendrier Course au Large

Le CA adopte à l'unanimité la création de la commission calendrier Course au Large